

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 13/03/2014

|                        |  |
|------------------------|--|
| Présents :             | PERRIN Raphaël, Maire,<br>ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine,<br>CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas,<br>MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain,<br>PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard,<br>ROLANDEZ Alain. |
| Absents excusés :      | PERALTA Françoise qui donne procuration à PERRIN Raphaël,<br>SAVOIE Jean-Christophe,   |
| Absent :               | GINI Patrick   |
| Secrétaire de séance : | RAFFIN Christelle  |

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10/12//2013 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. MAISON DE L'ENFANCE : RECRUTEMENT ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

M. le Maire fait part de la présence de Mme Nadine BONJOUR qui gère désormais la partie administrative de la Maison de l'Enfance. Il rappelle que ces tâches étaient assurées jusqu'en décembre 2012 par le secrétariat de mairie de Lamoura depuis la municipalisation de la Maison de l'Enfance, puis, durant l'année 2013 par le secrétariat de mairie de Septmoncel, suite à la décision de la mairie de Lamoura de ne plus assurer ces fonctions.

Dans le cadre d'un contrat de reconversion/formation, Mme Nadine BONJOUR est en mission, envoyée par le Centre de Gestion du Jura et rémunérée par le Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL) et le Centre de Gestion du Jura.

En parallèle, M. le Maire rappelle la délibération du 27/01/2011 l'autorisant à recruter du personnel contractuel en cas de surcroît de travail exceptionnel, arrêts maladie, congés maternité, congés annuels. Il souhaite que cette délibération soit réactualisée afin de pouvoir procéder à tout recrutement nécessaire à la Maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire, en concertation avec les membres de la commission personnel de la Maison de l'Enfance, à recruter le personnel adéquat en fonction des besoins.

## **II. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU MASSACRE (SIGF) : PROPOSITION ACHAT PARCELLES BOISEES :**

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 09/12/2013 de M. MASSON, Président du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Massacre, signalant l'opportunité d'acquérir 3 parcelles boisées AZ 66, 73 et 74, d'une superficie de 2ha 72a 49ca, situées aux Logettes, contiguës aux parcelles des communes membres du Syndicat et disposant d'un potentiel résineux commercialisable de 550 m<sup>3</sup>.

Le montant négocié entre la coopérative et les propriétaires est de 24 000 €.

Selon l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 25/05/1978 modifié par l'arrêté préfectoral n° 128 du 31/01/1994 fixant les quote-parts de chacune des communes membres du SIGF du Massacre, la commune de Septmoncel en détient 190,5 /1000<sup>e</sup>, et doit donc s'engager pour la somme de 4572 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à acquérir en indivision avec les communes membres du SIGF du Massacre, les parcelles sus-désignées au prix convenu et lui donne pouvoir pour signer l'acte d'achat auprès du notaire.

Il confie au SIGF du Massacre la gestion de cette forêt indivise.

## **III. MISE A DISPOSITION DES VEHICULES COMMUNAUX AUX ELUS ET AUX AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT OU DE LEURS FONCTIONS :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de la loi n° 2013-907 du 11/10/2013 relative à la transparence de la vie publique et l'article L 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition des véhicules communaux aux élus locaux et aux agents territoriaux doit être encadrée par une délibération annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de mettre à disposition un véhicule pour les élus et agents de la commune lorsque l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions le justifie, mais décide que tout autre avantage en nature fera l'objet d'une délibération nominative qui en précisera les modalités.

## **IV. DEMANDE ACQUISITION TERRAIN**

M. le Maire fait part de la demande en date du 23/02/2014 de M. Vincent NICOLET, Gérant de l'Entreprise NICOLET CHARPENTE à la Z.A. du Grand Essard, d'acquérir un délaissé de chemin pour lui permettre l'extension de son bâtiment.

Il s'avère que lors de la création de la zone artisanale, le déclassement de cet ancien chemin rural n'a pas été réalisé.

M. le Maire confirme qu'une procédure de déclassement de ce chemin ainsi qu'une procédure de reclassement de la route sont à effectuer.

Sur proposition de M. le Maire et afin de ne pas pénaliser le demandeur lors de son dépôt de permis de construire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'engage à effectuer les formalités nécessaires de déclassement du délaissé de chemin pour ensuite le céder à l'Eurl NICOLET CHARPENTE, avec une offre de prix à 5 €/m<sup>2</sup>. Dans l'attente, il est proposé une servitude de cour commune.

## **V. SDEI : DEVIS POTEAUX INCENDIE**

Suite aux observations formulées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura concernant les points d'eau défectueux, M. le Maire a sollicité La Lyonnaise des Eaux qui propose les devis suivants :

|                             |   | € H.T.          | € T.T.C.        |
|-----------------------------|---|-----------------|-----------------|
| La Loge d'Arbez             | Remplacement du Poteau Incendie n° 12 .....     | 2 367.99        | 2 841.58        |
| La Vie Neuve                | Remplacement du coffre du Poteau Incendie n° 24 | 394.10          | 472.92          |
| Les Moulins                 | Remplacement du coffre du Poteau Incendie n° 20 | 415.52          | 498.62          |
| Devant le Centre de Secours | Remplacement coffre et nez Poteau Incendie n° 4 | 748.23          | 897.88          |
|                             | <b>Total</b>                                    | <b>3 925.84</b> | <b>4 711.00</b> |

M. le Maire a également sollicité des devis pour l'installation de 2 Poteaux Incendie complémentaires :

|                |                               |          |          |
|----------------|-------------------------------|----------|----------|
| La Chenevière  | Pose de Poteau Incendie DN 80 | 2 771.11 | 3 325.32 |
| Sous le Coulou | Pose de Poteau Incendie DN 80 | 2 847.29 | 3 416.74 |

Le propriétaire de la maison "Le Coulou" souhaitant étudier le lieu de la réserve d'eau, l'assemblée suggère de différer la pose du poteau incendie le concernant.

En revanche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à réaliser sans délai, les 4 réparations pré-citées et à installer un nouveau poteau incendie à La Chenevière, le tout représentant une somme de 6 696.95 € HT, soit 8 036.32 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Enfin, M. Nicolas GINDRE rappelle qu'un devis doit être sollicité pour l'installation d'un poteau incendie à proximité de la déchetterie.

## **VI. ENTREPRISE SCEB : DEVIS**

L'éclairage extérieur de l'église étant défectueux, M. le Maire présente le devis établi par la Sté SCEB pour la fourniture et la pose d'un projecteur : 973, 56 € HT soit 1 168.27 € TTC. Ladite entreprise a accordé un prêt temporaire pour démonstration dans l'attente de décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le devis et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires.

M. le Maire dresse le compte-rendu d'une réunion avec des membres du SIDEC en mairie de Septmoncel le 29/01/2014, en soulignant les prochains projets :

- Renforcement Basse Tension de l'antenne nord du poste Barnet :

Ces travaux seront gratuits pour la commune et seront réalisés en 2014 ou 2015.

- Effacement du réseau Basse Tension à Clavières.

Une réflexion plus générale sera menée sur les divers effacements possibles.

- Eclairage public divers

Eclairage Public nouveau parking : des fourreaux seront installés lors des futurs terrassements,

Eclairage Public vers le centre de Secours,

Eclairage Public vers l'arrêt de bus de Clavières.

- Changement des lampadaires (suite)

La 2ème tranche est à l'étude et est fonction des finances du SIDEC - priorité sera donnée aux communes signataires de la convention d'adhésion au Service "e-lum".

- Eclairage du futur lotissement :

Il convient d'attendre le permis d'aménager.

## **VII. SITE INTERNET**

M. le Maire rappelle le souhait d'une refonte du site internet dans le but d'une meilleure attractivité et comportant un système aisé de mise à jour du site.

Il présente le projet de M. Franck CONTET - Agence Web FCWB - pour un coût de 1 725 € HT avec un éventuel contrat de maintenance et mises à jour en illimité pour un forfait annuel de 500 € HT.

M. le Maire et Mme Sylvie MICHAUD proposent de rencontrer M. CONTET pour émettre un avis technique et obtenir quelques précisions.

## **I. COURRIERS DIVERS**

### **A) LA POSTE : Changements d'horaires**

Par son courrier en date du 12 février, M. le Directeur de la Poste de Saint-Claude confirme la rencontre avec M. le Maire au cours de laquelle il a présenté les nouveaux horaires d'ouverture envisagés avant l'été 2014 :

- **Le bureau de poste se Septmoncel sera ouvert tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h15 à 12h15.**

Le Conseil Municipal prend acte de ce changement d'horaires; néanmoins, il regrette la suppression d'ouverture du bureau de poste le samedi matin et craint une baisse de la fréquentation.

B) MRS PERRIER Jean-Pierre et COLIN Noël : Demande réfection chemin

M. Le Maire donne lecture du courrier en date du 04/02/2014 de MRS Jean-Pierre PERRIER et Noël COLIN sollicitant des travaux de réfection du Chemin de la Grandvie d'une part, et d'autre part, le réhaussement du panneau "Chemin de Grandvie" invisible depuis la Route de Montépile.

M. le Maire indique que ces travaux seront effectués par l'employé communal.

C) CONSEIL GENERAL : REDECOUPAGE CANTONAL

M. le Maire fait part du courrier de M. le Président du Conseil Général en date du 20/12/2013 informant du remodelage des cantons.

Dès 2015, le Jura ne comptera plus que 17 cantons au lieu de 34 actuellement ; le nouveau découpage limitera les variations de populations entre les circonscriptions électorales.

En outre, la loi instaure le binôme paritaire, à savoir qu'à la tête de chaque nouveau canton seront élus deux conseillers départementaux, un homme et une femme.

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

A) SIGNATURE ACTE INDIVISION GROS/COMMUNE

M. le Maire informe l'assemblée de la signature de l'acte d'acquisition, en date du 21/02/2014, de la parcelle cadastrée AL417 "Le Village" aux consorts GROS.

B) POINT SUR ENGIN DENEIGEMENT

M. le Maire présente le devis de réparations à effectuer sur le tractopelle qui se monte à 5 240.93 € TTC.

C) PLAN DE GESTION DU FLUMEN : REUNION PUBLIQUE DU 18/02/2014

M. le Maire rappelle la réunion publique du 18/02/2014 au cours de laquelle l'étude détaillée du plan de gestion du Flumen a été présentée.

Un exemplaire du rapport peut être consulté au secrétariat de mairie.

D) REUNION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Lors de la réunion publique tenue le 27/02/2014 a été réalisée une présentation des différents schémas d'assainissement non collectif.

Les documents sont disponibles au secrétariat de mairie.

E) MAISON DE L'ENFANCE : VISITE EXPERT SUITE FUITES D'EAU -  
DEMISSION M. Ludovic MAMESSIER

M. le Maire informe l'assemblée que la Sté d'assurances AXA a mandaté un expert qui s'est rendu sur place pour constater les désordres dus à des fuites d'eau.

Une Société spécialisée a été missionnée pour détecter les causes des fuites d'eau et infiltrations.

Enfin, une procédure en contentieux sera lancée.

Concernant les mouvements de personnel de la Maison de l'Enfance, M. le Maire fait part de la démission du responsable du site de Lamoura, M. Ludovic MAMESSIER, dont le préavis se termine le 14/04/2014.

**F) VISITE ENTREPRISE CLAVIERE**

M. le Maire accompagné de Mme Claudie PILLARD et de M. Samuel VERNEREY, Président de l'Entente Sportive de Septmoncel, se sont rendus en visite dans l'Entreprise CLAVIERE à Dole le 05/03/2014, afin d'étudier les procédures pour la mise en place des chemins de randonnée.

**G) CESSATION ACTIVITE ESTHETICIENNE**

Mme Sylvie MICHAUD fait part de la cessation d'activité de l'esthéticienne à Septmoncel en raison d'un manque de clientèle.

**H) RECENSEMENT**

M. le Maire confirme que le recensement a été effectué, dans de bonnes conditions, entre le 16/01/2014 et le 15/02/2014.

Il ressort une stabilité de la population par rapport au dernier recensement de 2009.

**I) ELECTIONS - TENUE DU BUREAU DE VOTE DES 23 ET 30/03/2014**

Il est demandé aux élus de compléter la fiche de tenue du bureau de vote.

Une réunion publique est programmée jeudi 20 mars à 18h00 à la salle des Fêtes.

**J) REMERCIEMENTS ET REUNION PUBLIQUE**

M. le Maire adresse ses remerciements aux membres du Conseil Municipal pour le mandat écoulé.

Séance levée à 20h10  
Affiché le 18/03/2014

Le Maire,

Raphaël PERRIN